

Consignes d'utilisation : Lors de la réception d'une requête de service professionnel en soins infirmiers (AH-248), l'infirmière valide l'objectif de la demande. Ensuite, les demandes sont triées en fonction des priorités cliniques, afin de traiter les priorités, selon le modèle ci-dessous.

À NOTER : Toutes les demandes doivent être analysées par une infirmière. Le jugement clinique de l'infirmière prime sur ce modèle, et ce, en tout temps.

Priorité A - Prioritaire

*Délai de prise en charge :
7 jours*

- En lien avec un événement sentinelle.
- Admission d'urgence d'un usager dans un hébergement DPD ou transfert d'un autre CISSS.
- Élaboration de directives pouvant avoir un impact sur l'usager à court terme.
- Risque de perte du milieu de vie pour l'usager.
- Formation spécifique, supervision et autorisation des aides-soignants pour un soin invasif, ou non invasif si requis, de l'insuline sous-cutanée ou de la nutrition entérale.

Priorité B – Modéré

*Délai de prise en charge :
30 jours*

- Ouverture de milieu.
- Évaluation de la capacité d'autosoin.
- Évaluation en lien avec le comportement de l'usager.
- Restructuration d'une ressource en lien avec la RSN.
- Demande de formation pour des soins non réglementés.
- Élaboration de directives n'ayant pas d'impact sur l'usager à court terme.

Priorité C - Non urgent

*Délai de prise en charge :
90 jours*

- Demande de soutien infirmier pour un problème de santé connue, chronique ou en lien avec l'organisation des services de santé.

Références : Inspiré du document : Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2018). Guide de gestion : Centres de répartition des demandes de services (CRDS), version 2.0. Gouvernement du Québec. https://www.ciassca.com/clients/CISSSCA/Professionnels_Médecins_et_partenaires/CRDS/GUI_2018-34_Gestion_CRDS_MSSS_2018-08-24.pdf			
Documents associés :	Requête de service professionnel (AH-248)	Entrée en vigueur :	2025-06-17
Rédigé par : Kristel Robidoux, chef soins infirmiers DI-TSA- programme spécialisée TC-TGC, DPD et Marie-Soleil Lafranchise, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers–volet DPD, DSIEU	Approuvé par : Annie Couture Directrice, DPD et Marie-Eve Sévigny, Directrice DSIEU	Révision :	AAAA-MM-JJ
PRA-DSIEU-10006	Direction émettrice : Direction programmes déficiences et Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire		